



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2016

Le quatorze octobre deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Excusée : Mme POLHER Marie

Absente : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS 03/2016 COMMUNE

Les crédits inscrits au budget sont insuffisants pour couvrir certaines dépenses d'investissements et certains virements de crédits sont nécessaires pour couvrir des dépenses mal budgétées :

- les travaux à Arance : Salle des fêtes, Mairie et Logement d'Arance : opération 15 + 100 000 € financés par un prélèvement au 2313 sans opération
- Les travaux à Gouze : Salle des fêtes : opération 56 + 100 000 € financés par un prélèvement au 2312 sans opération
- Les travaux sur le bras du Gave à Lendresse prévus au 2312 (-100 000 €) à basculer au 2041512 (+ 100 000 €)

Une opération d'ordre doit être inscrite pour intégrer les frais d'études réalisées dans le cadre de l'accessibilité. (8 000 € en recettes au 2031 – 8000 € en dépenses au 2313)

Le Maire propose la décision modificative de crédits ci-après :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) - 67 : Bâtiments et installa	100 000,00	2031 (041) : Frais d'études	8 000,00
2312 (23) : Agencements et aménagements d	-200 000,00		
2313 (23) : Constructions	-100 000,00		
2313 (041) : Constructions	8 000,00		
2313 (23) - 15 : Constructions	100 000,00		
2313 (23) - 56 : Constructions	100 000,00		
	8 000,00		8 000,00
Total Dépenses	8 000,00	Total Recettes	8 000,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, 12 voix pour,

VALIDE la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/10/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/10/2016